



BLC
SERVICES FINANCIERS



MACKENZIE | EN TOUTE
Placements CONFIANCE

Tirez profit de notre programme de Tarification préférentielle actualisé

Le cabinet **BLC Services financiers** est heureux de vous faire part d'améliorations et d'autres modifications apportées au programme de Tarification préférentielle¹ et aux mandats Patrimoine privé Mackenzie de la gamme de fonds Banque Laurentienne gérée par Placements Mackenzie.

À compter du 23 novembre 2018, nous avons réduit et simplifié les frais des séries à Tarification préférentielle et rendu la tarification préférentielle accessible à davantage d'investisseurs. Parmi les avantages que cela procure, notons :

- > Les frais de gestion des séries à Tarification préférentielle de la plupart des fonds seront réduits.
- > L'accès aux séries à Tarification préférentielle sera plus aisé, grâce à une exigence minimale d'admissibilité réduite et s'établissant à 100 000 \$ (auparavant 250 000 \$)² par ménage.
- > Tant qu'ils demeurent dans la série, les investisseurs bénéficieront des frais les moins élevés, quelle que soit la taille de leur compte. Ces frais fixes éliminent la nécessité de transferts entre paliers et de rabais.
- > Nous continuerons à transférer automatiquement les investisseurs admissibles, ceux dont les actifs du ménage s'élèvent à 100 000 \$, au programme de Tarification préférentielle. Un suivi du « sommet atteint », le plus haut sommet de valeur atteint par un fonds ou un compte, est effectué pour chaque investisseur / ménage et utilisé pour déterminer l'admissibilité.

Remarque : À compter du 10 janvier 2019, si votre « sommet atteint » tombe sous le seuil de 75 000 \$, nous pouvons automatiquement transférer vos parts à la série offerte au détail correspondante.

Pour profiter de la nouvelle exigence minimale d'admissibilité réduite et réduire vos frais sur les placements, veuillez prendre connaissance des renseignements importants concernant le fonctionnement de la Tarification préférentielle au verso de cette lettre. Pour de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité ou pour savoir comment augmenter la valeur de vos actifs admissibles afin de profiter de la Tarification préférentielle, veuillez communiquer avec notre Centre Télésbancaire ou avec votre représentant en épargne collective au 1 800 252-1846.

Nous vous remercions de votre confiance.

Voir au verso pour les détails et les conditions relatives à l'offre.



BLC
SERVICES FINANCIERS



MACKENZIE | EN TOUTE
Placements CONFIANCE

BLC Services financiers Inc. (BLCSF) est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne et une personne morale distincte de la Banque Laurentienne, de B2B Trustco, et de Placements Mackenzie.

1. Renseignements importants concernant la Tarification préférentielle (pour les investisseurs autres que les investisseurs dans la série LM) :

- > Vos actifs dans une série au détail (LB et LX) peuvent être automatiquement transférés dans une série à Tarification préférentielle (LW, LW5 ou LW6) si vous satisfaites aux critères d'admissibilité.
- > Les frais de gestion et d'administration combinés de la série à Tarification préférentielle seront moins élevés que ceux de votre série au détail (LB ou LX) mais les caractéristiques de ces séries ne seront pas significativement différentes.
- > Si vous ne satisfaites plus aux critères d'admissibilité pour la série à Tarification préférentielle, vos parts pourraient être automatiquement échangées dans la série au détail. Les frais de gestion et d'administration combinés de la série au détail seront plus élevés que ceux de votre série à Tarification préférentielle.
- > Vous ne recevrez pas d'aperçu de fonds consolidé couvrant vos séries lorsque vos parts de fonds seront échangées automatiquement d'une série à l'autre, mais vous pourrez en faire la demande en contactant votre représentant en épargne collective. L'aperçu de fonds consolidé vous sera envoyé ou transmis sans frais sur demande. Vous pouvez également le trouver sur le site Web de SEDAR ou à l'adresse mackenzieinvestments.com/fr/lbc.
- > Vous ne pourrez pas vous opposer à une transaction de vente ou d'achat lié à un échange automatique du programme de Tarification préférentielle, mais vous aurez le droit d'agir en cas de dommages ou de résiliation si un aperçu de fonds (ou un document incorporé par renvoi dans un prospectus simplifié pour la série pertinente) contient une déclaration inexacte, que vous demandiez ou non un aperçu de fonds.

Renseignements importants concernant la Tarification préférentielle (pour les investisseurs dans la série LM) :

- > Vos actifs dans la série au détail (LM) peuvent être automatiquement transférés dans la série à Tarification préférentielle (LW6) si vous satisfaites aux critères d'admissibilité.
 - > Les frais de gestion et d'administration combinés de la série LW6 seront moins élevés que ceux de la série LM mais les caractéristiques de ces séries ne seront pas significativement différentes.
 - > Si vous ne satisfaites plus aux critères d'admissibilité pour la série LW6, vos parts pourraient être automatiquement échangées dans une autre série (série LX) parce que la série LM est fermée. Les frais de gestion et d'administration combinés de la série LX seront plus élevés que ceux de la série LW6 mais ils ne seront pas plus élevés que ceux de la série LM. Les caractéristiques de la série LX et de la série LM ne seront pas significativement différentes.
 - > Vous ne recevrez pas d'aperçu de fonds lorsque vos parts de fonds seront échangées automatiquement d'une série à l'autre, mais vous pourrez en faire la demande en contactant votre représentant en épargne collective. L'aperçu de fonds vous sera envoyé ou transmis sans frais sur demande. Vous pouvez également le trouver sur le site Web de SEDAR ou à l'adresse mackenzieinvestments.com/fr/lbc.
 - > Vous ne pourrez pas vous opposer à une transaction de vente ou d'achat lié à un échange automatique du programme de Tarification préférentielle, mais vous aurez le droit d'agir en cas de dommages ou de résiliation si un aperçu de fonds (ou un document incorporé par renvoi dans un prospectus simplifié pour la série pertinente) contient une déclaration inexacte, que vous demandiez ou non un aperçu de fonds.
- 2. L'exigence minimale d'admissibilité aux mandats Patrimoine privé Mackenzie sera de 100 000 \$ par mandat ou de 250 000 \$ par ménage.**